



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
COMMUNE DE THEROUANNE

MAIRIE
5 place de l'Eglise
62129 THEROUANNE

Tél. 03.21.95.51.87

therouanne.mairie@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion de Conseil
Municipal du 06 Septembre 2022**

L'an deux-mille vingt-deux, le 06 Septembre 19h, le Conseil Municipal de Théroouanne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain CHEVALIER en suite de convocation en date du 30 Août 2022. Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de : Mme Céline LEGER, absente.

Monsieur Michel ROPITAL est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 05 Juillet appelle quelques remarques :

- Travaux à faire réaliser par la CAPSO Rue d'Aire.

Le Conseil municipal passe à l'étude des questions mises à l'ordre du jour :

I) Délibérations

1) Renouvellement des membres du bureau de l'AFR (Association Foncière de Remembrement).

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement). Les membres du bureau seront désignés pour six ans.

La Commune souhaite que les membres nommés pour six ans soient :

- Monsieur DUMONT Jean-Michel
- Monsieur MEQUINION Alain
- Monsieur Elie MACHEN
- Monsieur Louis VALOIS

Monsieur Jean-Michel DUMONT représentera le Maire de la Commune.

2) Enquête publique Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys : Plan d'épandage

Par arrêté interpréfectoral du 3 août 2022, une enquête publique environnementale relative à la demande d'autorisation d'extension du plan d'épandage des terres de décantation et de curage situé sur le territoire de la commune d'Aire-Sur-La-Lys est ouverte du 19 septembre au 4 octobre 2022.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal émet un avis défavorable, en raison du fait qu'une station d'épuration est en cours de réalisation sur le territoire de la commune.

Nous accueillerons en priorité les terres de décantation et de curage de cette station.

3) Tarif des « casses » à la Salle des Fêtes

A la demande des Services du SGC de Saint-Omer, le Conseil Municipal doit délibérer sur les divers tarifs « Casse » établis pour les locations de la Salle des Fêtes de Théroouanne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote pour, à l'unanimité des membres. Les tarifs appliqués actuellement seront donc reconduits.

4) Nouveaux Statuts de la CAPSO

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a adressé un courrier à Monsieur le Président de la CAPSO lui demandant des précisions sur les projets concernant la commune de Théroouanne.

- La Rue du Marais n'est plus reprise au titre de l'intérêt communautaire. En effet, la CAPSO sur le reste de son territoire ne gère pas les voiries desservant les collèges. Celle-ci sera désormais du ressort communal. Toutefois, la CAPSO réalisera sur un linéaire d'environ 500 ml la reprise de l'enrobé avant rétrocession.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, donne un avis favorable à la modification des statuts et de l'intérêt communautaire néanmoins il souhaite qu'une réunion d'informations soit programmée pour faire l'état des lieux entre la commune et la CAPSO au sujet de la Rue du Marais.

Il souhaite des précisions exactes sur les travaux qui seront à effectuer dans le cadre de ce dossier dans le transfert de gestion.

5) Modification simplifiée du PLU

- Le PLU de la commune de Théroouanne a été approuvé le 26 Juin 2018,

Par courrier en date du 27 août 2021, la CAPSO a été sollicitée par la commune de Théroouanne afin de supprimer l'emplacement réservé n° 2 inscrit au Plan Local d'Urbanisme de Théroouanne, au bénéfice de la commune, pour la création d'équipements publics.

Cet emplacement réservé était destiné à la reconstruction du groupe scolaire existant. Aujourd'hui, suite à la décision de la commune de construire un RPC avec la commune de Saint-Augustin, en limite communale Théroouanne / Saint-Augustin, cette réserve n'a plus lieu d'être.

Conformément à l'article L. 153-45 du Code de l'Urbanisme, cette modification est possible via la mise en place d'une procédure de modification simplifiée du document d'urbanisme.

Une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'urbanisme de la commune de Théroouanne est donc engagée à l'initiative de Monsieur le Président de la CAPSO.

Le Conseil Communautaire ayant donné son accord à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide de donner un avis très favorable à cette modification.

6) Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion des communes suivantes :

- o de la commune de **VENDEUIL** (Aisne) avec transfert de la compétence **Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).**

- o de la commune d'**HERMIES** (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences **Eau Potable, Assainissement Collectif et Défense Extérieure Contre l'Incendie,**
- o des communes d'**ETERPIGNY** (Pas-de-Calais), **OPPY** (Pas-de-Calais), **GONDECOURT** (Nord), **NEUVILLE SUR ESCAUT** (Nord) et **MOEUVRES** (Nord) avec transfert de la compétence **Défense Extérieure Contre l'Incendie.**

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 15/137 adoptée par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 22 novembre 2021, la délibération 29/172 adoptée par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 16 décembre 2021, la délibération n° 30/70 adoptée par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 21 juin 2022, les délibérations n° 11/11 et 12/12 adoptées par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 22 février 2022, la délibération n° 32/282 adoptée par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 12 novembre 2020 et la délibération n° 21/39 adoptée par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 28 avril 2022.

7) Transfert des frais d'études. Parking Place de l'Eglise

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	4 950 €	
D 2151 : Réseaux de voirie		4 950 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	4 950 €	4 950 €

1) Informations et Questions diverses

1) Travaux réalisés durant l'été

- Chemin d'accès au cimetière (viabilisation)
- Mise en valeur des entrées de la commune (élus du Conseil Municipal)
- Interventions nombreuses pour la destruction des nids de guêpes (bénévoles de la Réserve Communale).
- Nettoyage des embâcles obstruant le pont du moulin (CAPSO – Symsagel).
- Fossé à Nielles, pont rue du Cavin.
- Tonte des pelouses et terrains communaux
- Cimetières de Théroouanne et Nielles
- Peintures portes et fenêtres Eglise de Théroouanne et de Nielles.
- Berges de la Petite Lys
- Déménagement de l'ancienne mairie
- mobilier scolaire pour l'école.
- Réparation des réseaux de la fibre Grand'Rue (Axione)
- Chapelle de Nielles : des travaux de réparation du plafond ont été effectués par une équipe de bénévoles.

2) Nouveaux travaux à effectuer

- Fossé à proximité de la propriété de M. SALOME. Il est nécessaire de recalibrer les fossés afin de mieux évacuer les eaux pluviales. Les travaux seront demandés à la CAPSO.
- Rue d'Aire : Face à la Maison de M. PENTEL et Maison LECOUSTRE
- Nettoyage de l'ensemble des caniveaux de la commune.
- Aménagement du petit parking Résidence les Morins.
- Aménagement des entrées de communes près des panneaux « Théroouanne ».

- Maison des associations : peintures et papiers peints.
- Pose de 2 buts sur le terrain d'entraînement au football.
- Pose d'une fenêtre permettant l'aération du bureau du secrétariat (3 devis seront demandés)
- Les ordinateurs de l'école seront reliés au copieur à la demande des enseignantes.

3) Consommation de gaz en 2021

Suite aux remarques faites lors de la réunion du budget 2022 sur la consommation importante de gaz en 2021, il a été avéré qu'il n'y avait pas de fuite dans les réseaux que cette consommation était due à des problèmes de programmation du chauffage de la Salle des fêtes et de la mairie.

Des contacts ont été pris avec les établissements BONNEL pour faire une étude visant à l'installation de thermostats d'ambiance.

4) Contrôle des compteurs d'eaux NOREADE

NOREADE a prévu la mise à jour des modules radio permettant une lecture de la consommation des compteurs d'eau.

5) Programmation des travaux d'assainissement et d'eau potable

La première opération concernera la Rue de Clarques (au départ de la station d'épuration), une partie de la Grand'Rue, la Place de la Morinie, Rue des Tanneurs, Rue des Fossés et Résidence des Morins pour un coût estimé à 1 700 000 € HT en assainissement et 700 000 € HT en eau potable.

Le démarrage du chantier est prévu en 2023. Ce chantier sera organisé par phase. Des réunions d'informations auront lieu avec la population et les services concernés par les modifications de circulation, les riverains et les commerçants.

L'assainissement de la Rue de Boulogne serait prévu en 2024 et Rue de Saint-Omer en 2025.

6) Début des travaux du RPC. Pose de la première pierre.

Les travaux de construction commenceront en ce mois de Septembre. La pose de la 1^{ère} pierre pourrait avoir lieu à la mi-octobre en présence de Monsieur le Préfet.

7) Le point sur la rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes.

Il n'y a pas eu d'ouverture de classe.

Les effectifs sont importants

Le personnel est au complet

Cantine municipale : Les menus sont établis tous les 15 jours. Ils doivent être agréés par une commission municipale.

Le repas aux Aînés est de nouveau servi le mardi midi à compter du 6 septembre 2022.

Les menus leur seront présentés 15 jours à l'avance.

8) Emploi à temps partiel

La demande de travail à temps partiel d'un membre du personnel a reçu un avis favorable de la médecine du travail.

9) Etat de catastrophe naturelle : tempêtes de février 2022. Décision négative

Par un courrier du 11 août 2022, le Préfet du Pas-de-Calais nous a fait savoir que l'état de catastrophe naturelle au titre des tempêtes du 18 au 20 février n'a pas été reconnu.

Ce sont les assureurs qui devraient prendre en charge les dégâts.

10) Achat de médailles de la ville

Traditionnellement une médaille de la ville est offerte aux mariés lors de la cérémonie.
Le conseil municipal donne un avis favorable à la commande de nouvelles médailles.

Questions diverses

Réserve Communale de Sécurité Civile

Les volontaires interviennent régulièrement pour lutter contre les nids de guêpes.
Une lettre rappelle aux habitants concernés que ces volontaires sont des bénévoles.
Qu'ils en soient remerciés.

Economie d'Electricité

Pour prendre en compte les préconisations gouvernementales, il est proposé au conseil d'éteindre l'éclairage public de 23h à 5h du matin durant cette plage horaires l'intensité électrique était déjà diminué de 70%. Voici les diverses propositions pour suivre ces préconisations :

- Des techniciens seront consultés afin d'évaluer l'économie réalisée et les diverses options possibles :
- Revoir l'installation de détecteurs de présence sur le Chemin longeant le parking conduisant au collège.
- Contrôle des fermetures de l'éclairage à l'école et autres bâtiments communaux.
- Vérification des thermostats de chauffage par le Personnel.

Ramassage de Papiers/Cartons

La collecte organisée par l'APE de l'Ecole F. Dusautoir dans la benne située près du parking de l'école, a rapporté de janvier à juin 2022 la somme de 313, 60 €.

Analyse de l'eau

Le prélèvement effectué le 22 juillet 2022 par un laboratoire montre que la qualité de l'eau est satisfaisante.

Demande de location de la Salle des fêtes pour la soirée de la Saint-Sylvestre.

L'association Théroouanne en Fête envisage l'organisation d'un réveillon de Nouvel an le 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal propose que soit délibéré au cours d'une prochaine réunion le tarif de cette location et le montant de la caution ainsi que l'établissement d'une convention spécifique propre à ce type de location.

Divers

Médiathèque : des sacs pour tous les lecteurs seront commandés : coût 350 € (un par famille).

Stade de Football : Achat de 12 sacs de ciment pour les 2 buts de foot.

Ballons de Foot : voir pour mettre un filet (4 ou 5 m) entre les poteaux d'éclairage pour éviter que les ballons ne tombent dans la propriété voisine.

Travaux

- Toiture de la Poste
- Eglise (réfection des pierres) et rejointoiement mur communal près du local paroissial.

Un panneau limitant la vitesse à 30 km/h sera placé Chemin du Blanc Mont.

Grand'Rue : refixer le panneau 3T5

Indiquer dans le Bulletin Municipal qu'un arrêté préfectoral interdit les feux de végétaux, papiers et plastiques.

Puisard et caniveau près de la clinique vétérinaire
Grand'Rue : deux trous seront signalés au Département.
Des travaux de sécurité seront à prévoir à Nielles. Les propriétaires seront contactés.

La séance est levée à 22h.